

CONSEIL MUNICIPAL

du 17 Mars 2014

PROCES VERBAL

ETAIENT PRESENTS :

M. COSNIER, Maire
Mme GOMBERT, M. BOUMARAF, Mme COUSTENOBLE, MM. MOTTEAU, FILLIAU, Mme DELAFOND,
Adjoints
Mme MAYET, M. MASCIANICA, Mme CHEVALIER, M. AYMARD, Mmes TORNIER, CHEVREL-BREARD,
MM. GENTIL, POTTIER, PERROCHON, POIRIER, Mmes LEMARIE, DURAND, MM. BENOIS, BONNAMY,
Mme CHOMIENNE, M. DEHUREAUX, Mme PAVIE, M. GARCIA.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme CAPELLO qui a donné pouvoir à Mme COUSTENOBLE,
Mme MALVAULT,
Mme DE MONTETY qui a donné pouvoir à M. MOTTEAU,
M. ROBIN.

ASSISTAIT :

M. CLEMOT, trésorier

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Conseillers votants : 27

Mme TORNIER est nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 10 Mars 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 mars 2014 à 20 h 30, salle des délibérations à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Michel COSNIER, Maire.

M. COSNIER procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des questions sont à ajouter.

M. BONNAMY souhaite aborder la vente du Silo situé rue du Pr Guillaume Louis.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2014

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 31 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

EMPLOI

M. le Maire rappelle les chiffres :

- ➔ 487 demandeurs au 15/01/2014 (268 hommes, 219 femmes)
- ➔ 483 demandeurs au 15/02/2014 (271 hommes, 212 femmes)

1 - ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ELIT Mme DELAFOND, Adjointe, en qualité de président de séance pour le vote des Comptes Administratifs 2013.**

2 - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA VILLE

Mme COUSTENOBLE donne lecture du compte administratif 2013 examiné en commission générale de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des écritures retracées dans la section de fonctionnement :

	Réalisations
DEPENSES	5 994 107,62 €
RECETTES	6 206 316,89 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	375 554,98 €
EXCEDENT CUMULE 2013	587 764,25 €

Le solde de 587 764,25 € pourra être totalement utilisable pour le budget primitif 2014, compte tenu des résultats de la section d'investissement et des Restes à Réaliser. Il convient de préciser que 75 000,00 € devront être conservés à titre de réserve ou fonds de roulement.

LES DEPENSES

Le total des dépenses mandatées s'élève à **5 994 107,62 €** et se décompose comme suit :

CHAPITRES	LIBELLES	Année 2012	Année 2013
011	Charges à caractère général	1 433 567,82 €	1 436 137,72 €
012	Charges de personnel	3 432 788,88 €	3 388 043,46 €
65	Autres charges de gestion courante	538 745,08 €	528 456,35 €
66	Charges financières	191 587,38 €	198 976,10 €
042	Opération de transfert entre section	391 101,71 €	440 908,09 €
67	Charges exceptionnelles	2 006,34 €	1 585,90 €
14	Atténuation de produits	542,00 €	- €
		5 990 339,21 €	5 994 107,62 €

LES RECETTES

Le total des titres émis s'élève à **6 206 316,89 €** qui se décompose de la façon suivante :

CHAPITRES	LIBELLES	Année 2012	Année 2013
70	Produits des services	386 356,76 €	385 492,39 €
73	Impôts et taxes	3 417 218,81 €	3 486 082,12 €
74	Dotations, subventions, participations	1 669 646,61 €	1 707 536,39 €
75	Autres produits de gestion courante	142 206,27 €	166 153,54 €
013	Atténuation de charges	125 451,91 €	116 837,47 €
76	Produits financiers	42,39 €	36,31 €
77	Produits exceptionnels	58 996,90 €	174 436,74 €
042	Opération de transfert entre section	169 004,60 €	169 741,93 €
		5 968 924,25 €	6 206 316,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

Le total des mandats émis à la section d'investissement s'élève à **1 440 613,29 €** et se décompose de la façon suivante :

CHAPITRE 040 : OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	169 741,93 €
CHAPITRE 041 : OPERATIONS PATRIMONIALES	195 045,00 €
CHAPITRE 16 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	388 976,62 €
CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 989,01 €
Art 20422 : SUBVENTION FACADES	3 050,00 €
CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	207 704,29 €
CHAPITRE 23 : IMMOBILISATION EN COURS	88 746,38 €
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	358 360,06 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 440 613,29 €

LES RECETTES

Le total des titres émis s'élève à **1 543 334,80 €** qui se répartit comme suit :

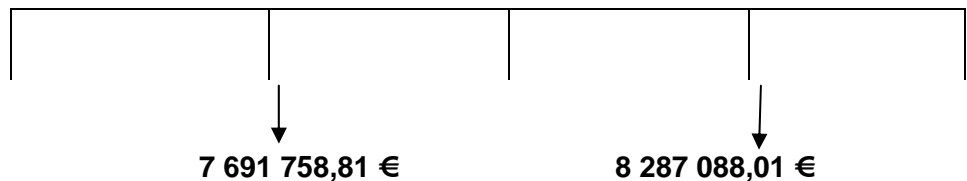
CHAPITRE 10 : DOTATION FONDS DIVERS	157 199,17 €
CHAPITRE 13 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	103 713,85 €
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS	646 468,69 €

CHAPITRE 040 : OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	440 908,09 €
CHAPITRE 041 : OPERATIONS PATRIMONIALES	195 045,00 €
<u>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	<u>1 543 334,80 €</u>

BALANCE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des chiffres qui viennent d'être évoqués :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réalisés	RAR	Réalisés	RAR
FONCTIONNEMENT	5 994 107,62 €		6 206 316,89 €	
Excédent Fonctionnement antérieur			375 554,98 €	
INVESTISSEMENT	1 440 613,29 €	257 037,90 €	1 543 334,80 €	87 720,00 €
Excédent Investissement antérieur			74 161,34 €	



Le solde disponible ressort à 595 329,20 €

BUDGET PRIMITIF 2014

INVESTISSEMENT

ÉTAT DES RESTES À RÉALISER 2013

DÉPENSES

COMPTES	LIBELLE	Reste à réaliser 2013
202	Frais études urba	6 163,16 €
2031	Frais d'études	15 069,60 €
20422	Subvention façades	1 405,00 €
2051	Concessions et droits similaires	6 709,56 €
21311	Construction, Hôtel de Ville	14 850,00 €
21318	Achat immeuble	4 000,00 €
2152	Installation de voirie	3 746,24 €
21534	Réseaux d'électrification	10 327,35 €
2188	Autres matériels	5 760,31 €
2313	Travaux bâtiments	15 461,05 €

Opération		
Op. 290	Ecole G. Combettes	72 550,03 €
Op. 310	Aménagements de quartiers	60 202,69 €
Op. 320	Pistes cyclables	40 792,91 €
TOTAL DES RESTES A RÉALISER EN DÉPENSES		257 037,90 €

RECETTES

COMPTES	LIBELLE	Reste à réaliser 2013
1321	DETR	87 720,00 €
TOTAL DES RESTES A RÉALISER EN RECETTES		87 720,00 €

La délibération suivante est prise :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DELAFOND, Adjointe, délibérant sur le **compte administratif de l'exercice 2013** dressé par M. Michel COSNIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A LA MAJORITE,

(5 abstentions : M. Bonnamy, Mme Chomienne, M. Dehureaux, Mme Pavie, M. Garcia)

- **LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif tel qu'il apparaît en annexe.**
- **CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
- **RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.**
- **ARRETE les résultats définitifs tels que résumés au tableau figurant en annexe du compte administratif.**

3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2013 DE LA VILLE

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M 14, les résultats d'exploitation de l'exercice 2013 doivent être affectés par délibération du Conseil Municipal.

Sur proposition de Mme COUSTENOBLE, Adjointe aux Finances,

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité,

(5 abstentions : M. Bonnamy, Mme Chomienne, M. Dehureaux, Mme Pavie, M. Garcia)

- **DECIDE D'AFFECTER** au budget 2014 les sommes suivantes :
 - Sur l'excédent de 587 764,25 € de la section d'exploitation, la même somme est reportée intégralement à l'article 002.
 - Compte tenu des Restes à réaliser Dépenses (257 037,90 €) et recettes (87 720,00 €), sur l'excédent cumulé de 176 882,85 € de la section d'investissement, la même somme est reportée à l'article 001.

4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU LOTISSEMENT FOUR BRULE

Aucune opération n'a été réalisée cette année pour ce lotissement.

(voir tableau annexé)

La délibération suivante est prise :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DELAFOND, Adjointe, délibérant sur le **compte administratif du lotissement du Four brûlé de l'exercice 2013** dressé par M. Michel COSNIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A LA MAJORITE,

(2 abstentions : M. Bonnamy, M. Dehureaux)

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif tel qu'il apparaît en annexe.
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés au tableau figurant en annexe du compte administratif.

M. COSNIER rappelle qu'il y a toujours un emplacement non vendu.

5 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

(voir tableau annexé)

M. COSNIER précise qu'il s'agit des panneaux installés sur la maison éco-construction rue des Tanneries.

La délibération suivante est prise :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DELAFOND, Adjointe, délibérant sur le **compte administratif «Panneaux Photovoltaïques » de l'exercice 2013** dressé par M. Michel COSNIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A L'UNANIMITE,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif tel qu'il apparaît en annexe.
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés au tableau figurant en annexe du compte administratif.

6 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2013 **DE M. LE RECEVEUR MUNICIPAL** **VILLE – LOTISSEMENT FOUR BRULE – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

Sur proposition de M. le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** les comptes de gestion 2013 de la Ville, lotissement du Four Brûlé, panneaux photovoltaïques, dressés par M. Stéphane CLEMOT, Receveur Municipal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, dont les résultats sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2013.

La délibération suivante est prise :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel COSNIER, Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

7 - VOTE DES TAUX

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** les taux des contributions directes pour 2014 ainsi qu'il suit :
 - Taxe d'Habitation 14,60 %
 - Foncier Bâti 27,40 %
 - Foncier Non Bâti 59,18 %

Le produit fiscal attendu soit **2 197 920 €** sera imputé à l'article 7311 du budget de la commune.

8 - BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA VILLE

RECAPITULATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2014
014 – Art. 7391172 – PRELEVEMENT TAXE HABITATION LOGT VACANT		1 150,00 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		1 524 000,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL		3 432 250,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		566 561,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES		215 000,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLE		4 000,00 €
022 - DEPENSES IMPREVUES		75 000,00 €
042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		300 000,00 €
023 - PRELEVEMENT POUR INVESTISSEMENT		479 646,17 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 597 607,17 €

RECAPITULATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2014
70 - PRODUITS DES SERVICES		374 000,00 €
72 - TRAVAUX EN REGIE		180 000,00 €
73 - IMPOTS ET TAXES		3 500 603,92 €
74 - DOTATIONS SUBVENTIONS		1 662 239,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION		165 000,00 €
76 - PRODUITS FINANCIERS		500,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		7 500,00 €
013 - CHARGES EN ATTENUATION		120 000,00 €
002 - RESULTAT REPORTE		587 764,25 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 597 607,17 €

Section d'investissement

Mme COUSTENOBLE donne le détail des travaux retenus à la commission générale du 28 février 2014 et donne lecture de la structure du budget.

Le total investissement dépenses et recettes s'élève à 1 787 037,90 €

M. COSNIER explique que le bilan 2013 a été débattu lors des commissions générales. Des choix prévisionnels ont été faits pour le budget 2014. Les déterminants techniques et conjoncturels ont été exposés avec les explications qui s'imposent. Les résultats du Compte Administratif 2013 sont bons puisqu'un excédent cumulé d'investissement de 176 882 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 587 764 € ont pu être dégagés.

Des efforts ont été réalisés et il n'y a pas eu trop de mauvaises surprises.

La masse salariale est maintenue au niveau de 2012 malgré de nouvelles charges.

On a poursuivi le choix de privilégier le travail en régie, d'avoir une masse salariale importante.

Tout ce qui est fait en régie permet, d'une part, d'avoir de la souplesse sur le fonctionnement et, d'autre part, de donner du travail à des personnes de Château-Renault.

Au niveau de la dette, l'encours global est stable.

Le volume de la dette est maintenu d'année en année grâce à un choix de ne pas emprunter davantage que la somme à rembourser en cours d'exercice.

Il est constaté une baisse du niveau de remboursement puisqu'en 2010 le remboursement s'élevait à 710 000 € (capital et intérêts confondus) contre 588 000 € en 2013.

La courbe est plutôt favorable.

M. COSNIER précise que pour le budget 2014, on répond aux besoins, on maintient un niveau important d'interventions. On maîtrise nos dépenses.

Il rappelle que dans les orientations budgétaires, les grands choix (acquisitions foncières, opérations de voirie, opérations de réhabilitation de bâtiments...) ont été expliqués.

Ce sont les points forts de cette année 2014, en plus du quotidien et des choses qui peuvent être prévues ou imprévues.

Il souligne que pour présenter ce budget, nous n'avons pas eu besoin d'augmenter les taux.

Un emprunt sera réalisé pour permettre de financer les opérations d'investissement budgétées.

M. COSNIER soumet au vote le Budget Primitif 2014 :

Section fonctionnement : 6 597 607,17 €

Section d'investissement : 1 787 037,90 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité,

(5 abstentions : M. Bonnamy, Mme Chomienne, M. Dehureaux, Mme Pavie, M. Garcia)

→ **APPROUVE le Budget Primitif 2014 de la Ville.**

8.1 - ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **ADOpte le tableau des effectifs 2014 ci-annexé.**

DELIBERATIONS BUDGETAIRES ANNUELLES

Le Conseil Municipal doit délibérer sur certaines dépenses dans le cadre du budget 2014.

Personnel communal

• Vêtements de travail

La ville achètera et fournira l'habillement au personnel des services techniques soumis aux règles de sécurité du travail dans la limite du crédit alloué.

• **8.2 - Chèque CADHOC : renouvellement de la convention**

Vu le décret n° 2008-1394 du 19 décembre 2008 (JO du 24/12/2008), fixant la valeur du plafond mensuel de Sécurité Sociale pour 2010,

M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années la commune de Château-Renault offre aux agents des vêtements de travail pour les services techniques et des bons de vêtement pour les agents des autres services.

Afin d'être plus respectueux de la réglementation, dans sa séance du 16 mars 2007, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer aux salariés des bons cadeau à l'occasion des fêtes de Noël sous la forme de Chèque CADHOC.

Le montant global n'excédant pas le plafond mensuel de la Sécurité Sociale, les bons sont exclus de l'assiette de cotisation

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ➔ **RECONDUIT pour 2014 le dispositif Chèque CADHOC,**
- ➔ **FIXE la valeur du Chèque CADHOC à 70 € par agent,**
- ➔ **AUTORISE M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention à intervenir avec la société Chèque CADHOC.**

• **8.3 - Complément de rémunération accordé au personnel communal au titre du 13^{ème} mois**

Conformément au principe de maintien des avantages acquis collectivement en matière de complément de rémunération énoncé par l'article III, 3^{ème} alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 27 mars 1987 de maintenir et de verser directement au personnel communal les avantages de rémunération qu'il lui accordait, antérieurement à la publication de cette loi.

Pour mémoire, il est rappelé qu'au titre des budgets 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013, le Conseil Municipal a voté l'inscription des crédits correspondants à ce complément de rémunération (13^{ème} mois).

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **INSCRIT au titre du budget 2014, un crédit de 135 095,50 €** destiné à verser au personnel communal de la ville de Château-Renault un complément de rémunération (13^{ème} mois).
 - Agents titulaires : salaire net du mois de décembre de l'année 2013.
 - Agents non titulaires et agents titulaires arrivés ou partis en cours d'année : salaire net moyen de l'exercice 2013 au prorata temporis de la période de travail effectué.

8.4 - Cotisations 2014 et autres contingents

Sur proposition de Mme COUSTENOBLE, Adjointe aux Finances,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ➔ **DECIDE au titre de l'exercice 2014 l'inscription des crédits suivants :**

Cotisations 2014

- Association des Maires du Canton : 261,30 €
(0,05 € x 5 343 hab.)
- Association des Maires de France : 840,74 €
- Association des Maires d'Indre & Loire : 1 536,44 €
- F. N. C. C (Fédération Nationale des Communes pour la Culture) : 204,00 €
- Association des Petites Villes de France : 493,21 €
(Cotisation 476,19 € (0,09 € x 5 226 ha) + abonnement 22,87 €)

Autres contingents et participations 2014

- F.S.L (0,45 € x 5 226 hab.) 2 351,70 €
- Syndicat de ramassage scolaire
(2,50 € x 5 226 hab) 13 065,00 €
- FDGDEC 433,00 €
(Fédération Départementale des Groupements de Défense
contre les Ennemis des Cultures d'Indre et Loire)
- Participation frais de fonctionnement
du Syndicat de la Brenne 3 628,28 €
- SICALA (0,24 € x 5 341 hab.) 1 270,00 €
- ADIAJ Formation : 30,00 €
(Association pour le Développement de l'Information Administrative
et Juridique)
- Frais de fonctionnement du SIVOM 12 960,48 €
(2,48 € x 5 226 hab.)

8.4.1 - SUBVENTION AU C.C.A.S. 2014

Sur proposition de Mme COUSTENOBLE, Adjointe aux Finances,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ **DECIDE D'INSCRIRE** une subvention d'exploitation de **210 000,00 €** au CCAS.

La dépense sera inscrite à l'article 65736 du budget de la ville.

8.5 - VOTE DES SUBVENTIONS 2014

Le tableau des subventions est examiné.

Subventions locales :

Association du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise- Château-Renault d'Entraide et de Réadaptation – service de psychiatrie adulte

M. COSNIER explique qu'il a reçu le président de cette association.

Il souligne le travail difficile réalisé aussi bien en psychiatrie qu'avec les habitants de la commune internés en hôpital de jour. Il ajoute qu'ils sont aidés pour la réalisation de fêtes et de cérémonies. Il est proposé d'accorder 250 €.

IME La Boisnière (sortie à Paris pour 9 jeunes de 17 à 19 ans)

Pas de subvention compte tenu qu'il n'y a pas de jeunes de Château-Renault.

Subventions culturelles :

Le Conseil Municipal a validé les propositions de la commission.

Art'Scène : la commune leur prête un véhicule pour le transport des décors et matériels, lors d'une représentation en dehors de Château-Renault.

Amis en scène : cette association a deux sections : une section adultes et une section enfants dont l'effectif est assez important.

Subventions sportives :

Enveloppe de 48 500 € dont 500 € à l'association Entente Pétanque Castel'Renaudaise qui assure l'entretien des abords du stade Righetti.

Le Conseil Municipal a validé les propositions de la commission.

(voir tableau ci-dessous point 8.6)

Autres demandes non locales :

Association de l'Aide Familiale Populaire de Tours :

L'association demande une subvention de 253,60 € (0,30 € x 846 h), soit une augmentation de 0,10 € par heure d'intervention auprès des familles.

Le Conseil Municipal décide de maintenir la subvention à 0,20 € par heure d'intervention, soit pour 2014 un montant de 169,20 € (0,20 € x 846 h).

Association Voyageurs 37 :

Cette association est chargée d'assurer le suivi social des gens du voyage.

Compte tenu qu'une salle leur est mis à disposition pour assurer leurs rendez-vous, le Conseil Municipal décide de ne pas allouer de subvention.

Pour répondre à Mme CHOMIENNE, M. FILLIAU informe que le CARRUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques auprès des Usagers de Drogues) assure une permanence tous les vendredis après-midi, de 14 h à 17 h, à la Maison des Permanences.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ **VOTE les subventions pour l'année 2014 aux sociétés et organismes suivant le tableau en annexe.**

8.6 - SUBVENTIONS SPORTIVES (1^{ère} partie) :

Parmi l'enveloppe globale destinée au subventionnement des associations, 48 500,00 € sont affectés aux associations sportives dont les noms apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Cette somme sera distribuée en deux fois selon la répartition ainsi définie et approuvée par la commission des sports.

Pour la première partie
20 640,00 €

qui fait l'objet de la présente délibération, concerne 3 des 6 critères retenus par la commission des sports.

Qui sont :

- 1 – nombre total de licenciés
- 2 – nombre de licenciés dans l'école de jeunes
- 3 – nombre de licenciées femmes

Selon les pourcentages suivants :

1^{er} critère = 15 % de 48 000,00 € soit 7 200,00 €
 2^{ème} critère = 25 % de 48 000,00 € soit 12 000,00 €
 3^{ème} critère = 3 % de 48 000,00 € soit 1 440,00 €

La deuxième partie de la subvention, sera présentée ultérieurement au vote du Conseil Municipal. Elle sera calculée qu'après réception, par le service des sports, des cahiers de compte des associations complétés des justificatifs de dépenses et de recettes.

Le 4^{ème} critère est égal à 5% de 48 000,00 € pour l'effort d'autofinancement.

Le 5^{ème} critère est égal à 5% de 48 000,00 € pour la communication de l'image de la commune au travers des manifestations organisées par les associations.

Le 6^{ème} critère prend en compte les frais de fonctionnement des clubs, hormis la rémunération des cadres techniques, il est égal à 47 % de 48 000,00 €.

Pour la seconde partie (27 360,00 € à répartir en juillet 2014) et une réserve pour subvention exceptionnelle de 500,00 €.

La commission des sports propose d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Montants
USR BADMINTON	1 269,91
CRAB (basket)	1 513,20
USR ATHLE-CROSS	1 769,11
US MUSCULATION	378,02
USR CYCLISME	385,63
USR ESCALADE	825,09
USR FOOTBALL	2 666,43
USR FUTSAL	674,19
GYMNASTIQUE SPORTIVE RENAUDINE	1 928,59
JUDO CLUB CHATEAU-RENAULT	3 515,29
KARATE KIOKUSHINKAI RENAUDIN	857,19
A.S. COLLEGE ANDRE BAUCHANT	566,04
ENTENTE PETANQUE CASTEL'RENAUDAIS	144,04

HANDBALL CASTELRENAUDAIS	785,35
SUBAQUATIQUE RENAUDINE	67,60
TENNIS CLUB RENAUDIN	556,34
USR TENNIS DE TABLE	558,05
ASSOCIATION SPORTIVE DE TIR	373,94
TWIRLING-BATON	1 677,54
USR VOLLEY	128,45
TOTAL	20 640,00

M. GENTIL souligne que l'effectif féminin (+ de 18 ans) au club de badminton représente 40 %.

M. BOUMARAF explique que le 3^{ème} critère a été mis en place pour inciter la pratique du sport féminin dans d'autres clubs.

Sur proposition de M. GENTIL, Conseiller Municipal délégué aux Sports,

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité,
(2 abstentions : Mme Chomienne, M. Garcia)

➤ **APPROUVE** le tableau des subventions accordées aux associations.

9 - BUDGET PRIMITIF 2014 LOTISSEMENT « FOUR BRULE »

(voir tableaux en annexe)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➔ **APPROUVE** le budget primitif 2014 du lotissement du Four Brûlé.

10 - BUDGET PRIMITIF 2014 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

(voir tableaux en annexe)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➔ **APPROUVE** le budget primitif 2014 panneaux photovoltaïques.

11 - SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

11.1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

En application de la norme M 49, les services de l'eau et de l'assainissement sont des services à caractère industriel et commercial et disposent à ce titre d'un budget annexe.

Les résultats afférents à l'exercice 2013 apparaissent dans les **tableaux annexés**.

M. MOTTEAU explique que les travaux concernent le remplacement des branchements plomb et le remplacement d'un certain nombre de canalisations.

Actuellement 473 branchements ont été remplacés.

L'estimation de branchements à remplacer a été corrigée : 1 000 au lieu de 900, car au fur et à mesure des travaux des imprévus surgissent.

Il donne pour exemple le quartier de la place Jean Jaurès. 127 branchements ont été remplacés au lieu de 90 prévus initialement.

Il ajoute qu'un plan est mis à jour régulièrement. Nous connaissons la position des canalisations, les types de matériaux utilisés, les diamètres, leur âge. Tout est répertorié et maîtrisé.

La délibération suivante est prise :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DELAFOND, Adjointe, délibérant sur le **compte administratif des services de l'Eau et Assainissement de l'exercice 2013** dressé par M. Michel COSNIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A L'UNANIMITE,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif tel qu'il apparaît en annexe.
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés au tableau figurant en annexe du compte administratif.

11.2 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2013
EAU – ASSAINISSEMENT DE M. LE RECEVEUR MUNICIPAL

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2013 des services Eau & Assainissement, dressés par M. Stéphane CLEMOT, Receveur Municipal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, dont les résultats sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2013.

La délibération suivante est prise :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel COSNIER, Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

11.3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2013 EAU - ASSAINISSEMENT

Madame COUSTENOBLE rappelle que conformément aux dispositions de l'instruction comptable M 49 afférente aux services de l'eau et de l'assainissement, les résultats d'exploitation de l'exercice 2013 doivent être affectés par délibération du Conseil Municipal.

Sur proposition de Mme COUSTENOBLE, Adjointe aux Finances,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **ADOPTE** les résultats 2013 et les affectations suivantes :

EAU

Section d'Exploitation

Résultat excédentaire	86 342,30 €
Excédent antérieur	178 885,27 €
Excédent cumulé	265 227,57 €

Section d'Investissement

Résultat déficitaire	134 632,53 €
Déficit antérieur	346 543,08 €
Déficit cumulé	211 910,55 €

Compte tenu des restes à réaliser recettes (220 000 €) et des restes à réaliser dépenses (186 519,47 €) il faut affecter une partie de l'excédent d'exploitation à l'article 1068 de la section d'investissement pour 178 430,02 € et le solde, 86 797,55 € en report à nouveau.

ASSAINISSEMENT

Section d'Exploitation

Résultat excédentaire	595,77 €
Excédent antérieur	122 018,51 €
Excédent cumulé	122 614,28 €

Section d'Investissement

Résultat excédentaire.....	1 071,51 €
Excédent antérieur	84 405,75 €
Excédent cumulé	85 477,26 €

Malgré les restes à réaliser dépenses de 27 961,28 €, l'excédent d'exploitation peut être reporté en fonctionnement pour 122 614,28 € sans affecter de crédits en section d'investissement.

11.4 - AMORTISSEMENTS EAU – ASSAINISSEMENT 2014

Madame COUSTENOBLE, Adjointe aux Finances, rappelle que depuis 1992 la commune a élaboré son budget primitif des services annexes de l'eau et de l'assainissement en intégrant les nouvelles dispositions de la comptabilité M49.

Dans sa séance du 23 mars 1992, le Conseil Municipal avait adopté les durées et les montants des amortissements de ces services.

Le tableau des amortissements est mis à jour chaque année en fonction des investissements réalisés au cours de l'exercice et soumis au vote du Conseil Municipal.

Sur proposition de Mme COUSTENOBLE, Adjointe aux Finances,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ **ADOpte le tableau des amortissements 2014 des services annexes Eau - Assainissement joint en annexe.**

11.5 - BUDGET PRIMITIF EAU – ASSAINISSEMENT 2014

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ **APPROUVE les budgets EAU et ASSAINISSEMENT pour l'année 2014.**

(voir tableaux en annexes)

12. VENTE DU BATIMENT DES BAINS DOUCHES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

M. COSNIER explique que pour des raisons d'agrandissement du multi accueil « Le Martin Pêcheur » il a été proposé que cette extension se réalise du côté du bâtiment bains-douches.

Cela permettra de conserver ce bâtiment car dans le cadre de l'AVAP il est impossible de l'araser. Il sera refait presque à l'identique y compris la verrière avec des travaux d'isolation et d'aménagement.

Le terrain situé à côté, servant actuellement de stationnement, permettra de réaliser cette extension.

Un bâtiment sera construit entre les bains-douches et le bâtiment actuel. Il sera aménagé pour l'accueil, bureau de la directrice, salle pour le RAM et pour les réunions.

Actuellement les assistantes maternelles occupent une salle de l'école J. Prévert.

Il explique que cette opération est une bonne chose pour la sauvegarde du bâtiment bains-douches et pour l'agrandissement de la structure du « Martin Pêcheur ».

Le service des Domaines a estimé ce bâtiment à 33 500 € mais compte tenu que la réfection est prise en charge par la Communauté de Communes, il est proposé de vendre ce bâtiment à l'euro symbolique.

Il souligne qu'il a expliqué à la Communauté de Communes et à ceux qui souhaitaient que la commune paie les réparations du local bains-douches dont elle est propriétaire, que la somme 33 500 € (valeur estimée par le service des Domaines) était une subvention non négligeable.

Mme CHOMIENNE demande l'estimatif du coût des travaux.

M. COSNIER informe que la Communauté de Communes sera subventionnée par la CAF à hauteur de 66 000 € pour la première tranche sur un total de 167 360 €.

L'opération totale (construction, réaménagement) s'élèverait à environ 390 000 €.

La première phase comprend la réorganisation intérieure du bâtiment existant et la construction du bureau à l'extérieur.

La deuxième phase concerne la construction de la salle d'activités et la réhabilitation des bains-douches. L'entrée dans les bains-douches servira à accueillir des parents, enfants qui viennent pour le Relais Assistantes Maternelles et pour des animations de groupes. L'affectation de ce bâtiment servira aux vestiaires, toilettes, stockage et rangement des matériels.

Mme CHOMIENNE soulève la question de la fibre optique qui sera en 2015 à charge de la Communauté Communes. Elle se demande si les fonds de la Communauté vont réussir à éponger cette dépense.

M. COSNIER explique que la fibre optique est un grand débat. Le projet n'est pas encore calé. Il a été fait appel aux Communautés de Communes, mais il avait été dit et assuré que cela serait de la mission et de la compétence du Conseil Général.

Il ajoute que pour le moment l'ADSL fonctionne bien sur le territoire sauf pour deux communes qui se trouvent en difficulté (Dame Marie les Bois, Crotelles).

Par rapport au Très Haut Débit, la Communauté de Communes est prête à l'installer sur la porte de la Touraine, au niveau de la zone de La Rivonnerie à Autrèche. Tout a été prévu dans l'aménagement pour mettre les faisceaux.

L'implantation est bien située compte tenu de la proximité de l'autoroute.

Toutefois il restera à la charge de la Communauté de Communes quelques dépenses.

M. BONNAMY indique qu'il a été informé que l'éclairage public de la zone de La Rivonnerie restait allumé toute la nuit.

La délibération suivante est prise :

La Communauté de Communes du Castelrenaudais a demandé aux services de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales, de procéder à une étude sur un projet de réaménagement et d'extension du bâtiment du Multi Accueil.

La proposition architecturale de l'ADAC intègre l'extension du bâtiment du multi accueil par la construction d'une salle polyvalente et l'intégration du local « bains douches ». Ce projet permettrait ainsi au Service Petite Enfance, de réaliser les jardins d'enfants de la Crèche Familiale et du Relais Assistants Maternels, ainsi que l'atelier parents enfants « Le temps du jeu ».

Dans sa séance du 4 février 2014, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à solliciter auprès de la Ville de Château-Renault la cession du local « bains douches » et du terrain nécessaires au projet.

Par courrier en date du 13 septembre 2013, le service des Domaines a estimé à 33 500 € le local « bains douches » situé sur la parcelle AN n° 64.

Considérant que le projet d'extension permettra de valoriser architecturalement le site,

Considérant que le projet répond à un besoin d'intérêt général, à savoir améliorer les conditions de travail du personnel petite enfance et des enfants usagers du service,

Sur proposition de M. COSNIER, Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la cession à l'euro symbolique du bien situé sur la parcelle AN n° 64, à la Communauté de Communes du Castelrenaudais.
- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint à signer l'acte à intervenir.

13. CREATION D'UN CHEMINEMENT CYCLABLE ET D'UN CHEMINEMENT PIETON DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL D'INDRE ET LOIRE DANS LE CADRE DU CDDS

La commune envisage la création d'un cheminement cyclable et d'un cheminement piéton partant du quartier de Bel-Air jusqu'au quartier de la gare en passant par le rond-point des RD 766 et 910.

Les travaux sont estimés à 96 167 € HT.

Le projet peut prétendre à une subvention du Conseil Général d'Indre et Loire dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement Solidaire (CDDS).

Sur proposition de M. MOTTEAU, Adjoint aux Services Techniques,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 14 914 € auprès du Conseil Général d'Indre et Loire, au titre de l'année 2014.

14. INDEMNITE POUR TRAVAUX INSALUBRES

Dans sa séance du 19 décembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé la modification présentée relative à l'indemnité pour travaux insalubres.

L'idée principale était d'intégrer la prime d'insalubrité au régime indemnitaire global en la traduisant en IAT pour les agents de la filière technique concernée, afin d'obtenir une prime à la fois moins automatisée et forfaitaire, et plus équitable et réfléchie.

Il convient d'ajouter à la liste des bénéficiaires, les grades ci-après :

- Agent de maîtrise principal
- Adjoint administratif 2^{ème} classe

Sur proposition de Mme GOMBERT, Adjointe au Personnel,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'ajouter à la liste des bénéficiaires de l'indemnité pour travaux insalubres, les grades ci-dessous:
 - . Agent de maîtrise principal,
 - . Adjoint administratif 2^{ème} classe.

15. LYCEE DES METIERS BEAUREGARD : **DEMANDE D'UN SOUTIEN FINANCIER**

Madame Néve, responsable du Centre de Documentation et d'Information du Lycée des Métiers Beauregard et M. Touzé, enseignant, ont décidé de mettre en place un projet social, éducatif et culturel en direction des élèves de la 2^{ème} BEL (Bac Pro Electrotechnique) qui se concrétisera par une exposition qui s'inscrira dans le cadre de la commémoration du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale.

Il s'agit de réaliser avec chaque élève le parcours d'un soldat de la 1^{ère} guerre mondiale identifié sur le monument aux morts de la Ville de Château-Renault. Au cours de ce travail les élèves apprendront à situer l'évènement dans son contexte historique, à hiérarchiser, sélectionner, organiser et rédiger des documents.

Ils sollicitent donc une aide financière pour la mise en œuvre, par l'imprimerie Trotreau, des 20 panneaux qui constitueront l'exposition.

Mme GOMBERT explique que compte tenu des objectifs éducatifs, pédagogiques, documentaires, opérationnels, la commission culture a proposé une aide financière de 50 €.

M. COSNIER précise que les élèves travaillent bien sur les 4 années. Il informe qu'il en a parlé avec les associations d'anciens combattants. A Château-Renault il sera proposé une animation spéciale pour ce début de guerre puisqu'il y a un comité national qui s'est créé. Le moment venu ils seront associés à cette commémoration.

Sur proposition de Mme GOMBERT, Adjointe à la Culture,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ ATTRIBUE une aide financière de 50,00 €

16. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE D'ANIMATIONS **ET DE LOISIRS**

Le 14 décembre 2013, le Comité d'Animations et de Loisirs a accueilli, en l'église Saint-André, la Chorale Euphonia de Saint-Martin des Bois dans le but de participer aux côtés de la Ville aux animations des Fêtes de fin d'année.

Afin de compenser la perte financière enregistrée, le Comité d'Animations sollicite une subvention couvrant celle-ci, soit la somme de 152,10 €.

Sur proposition de Mme GOMBERT, Adjointe à la Culture,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (Mme DELAFOND ne prenant pas part au vote),

→ DECIDE D'ACCORDER UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE de 152,10 € au Comité d'Animations et de loisirs.

17. UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES **PAR LE COLLEGE A. BAUCHANT**

Par délibération du 26 octobre 2001, le Conseil Municipal a adopté une convention avec le collège A. Bauchant pour l'utilisation des équipements sportifs de la Ville de Château-Renault moyennant une redevance calculée par référence aux frais de fonctionnement des équipements.

Sur proposition de M. BOUMARAF, Adjoint aux Sports,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à intervenir pour la période de janvier à juin 2014.
Le montant de la redevance s'élève à 16 448,00 €

Pour mémoire redevance perçue :

. 2013 : 33 574,20 €

18. PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE D'AMBOISE

La commune de Château-Renault a été destinataire d'un courrier en date du 6 janvier 2014 du Centre Médico-Scolaire d'Amboise sollicitant une participation financière de la commune au fonctionnement de leur structure qui gère les dossiers médicaux des élèves du secteur.

Le Centre Médico-Scolaire de Château-Renault a été fermé ces dernières années par manque de fréquentation. Le temps de secrétariat ayant été réduit à un mi-temps, tous les dossiers du secteur ont été regroupés à Amboise.

La demande de participation financière concerne le renouvellement de l'ordinateur du poste secrétariat.

M. BOUMARAF souligne que le Centre Médico-Scolaire dépend de l'Education Nationale.

M. COSNIER précise que la commune leur prêtait les locaux du Centre Médico Social, rue Gilbert Combettes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** à cette demande de participation financière considérant que ce n'est pas à la commune de subvenir aux dépenses de l'Education Nationale.

19. VENTE DE LA MAISON MERCIER

Consécutivement au legs MERCIER, la maison située 31 rue Denis Papin, cadastrée AH 90, a fait l'objet de plusieurs propositions d'acquisition.

Par courrier en date du 9 janvier 2014, le Service des Domaines a estimé la maison et ses annexes à 60 000 €, son état nécessitant d'importants travaux intérieurs et extérieurs.

M. Antony DELAFOND, domicilié 33 rue Denis Papin à Château-Renault, a manifesté son intention d'acheter ce bien et a fait une offre à 70 000 €.

Sur proposition de M. COSNIER, Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (Mme DELAFOND ne prenant pas part au vote),

- **AUTORISE** la vente de la maison située 31 rue Denis Papin, cadastrée AH 90, pour la somme de 70 000 €, à M. Antony DELAFOND, domicilié 33 rue Denis Papin à Château-Renault, étant précisé que l'ensemble des frais afférents à la vente incombent à l'acheteur.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

20. DENOMINATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA VALLEE

Afin d'honorer la mémoire de M. Nelson Mandela, prix Nobel de la Paix, militant contre l'apartheid, il est proposé de donner son nom à l'école élémentaire La Vallée.

Le conseil d'école, réuni le 4 février dernier, a émis un avis favorable pour dénommer l'école : **Ecole élémentaire Nelson Mandela.**

Sur proposition de M. COSNIER, Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ **DECIDE** de dénommer l'école élémentaire de la Vallée :
« **Ecole élémentaire Nelson MANDELA** ».

21. DENOMINATION D'UN ESPACE URBAIN RUE RENAN

Afin d'honorer la mémoire de M. Roland LAMOURET, figure renaudine, il est proposé de baptiser l'espace urbain, en cours d'aménagement, situé entre la rue Renan et la Maison du Combattant René Cassin, « **Square Roland LAMOURET** ».

Sur proposition de M. COSNIER, Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ **DECIDE** de dénommer l'espace urbain situé entre la rue Renan et la Maison du Combattant René Cassin : « **Square Roland LAMOURET** ».

QUESTIONS DIVERSES :

22. RENOVATION DES VESTIAIRES DU STADE MAURICE PINTAS : **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**

Dans sa séance du 10 février 2012 le Conseil Municipal avait autorisé M. le Maire a sollicité une aide financière du Conseil Régional pour l'achat et mise en place de vestiaires de type modulaires au stade Maurice Pintas.

La commune a décidé d'abandonner le projet et a choisi de rénover l'existant, afin d'offrir aux sportifs footballeurs, des vestiaires en bon état et en nombre suffisant.

Les travaux consistent :

- au remplacement des huisseries,
- au remplacement du plafond afin qu'il puisse recevoir une bonne isolation,
- à la pose d'une isolation murale,
- au remplacement du carrelage au sol,
- à la pose de la faïence dans l'espace douche,
- au remplacement du système et du nombre de douches...

Le montant total des travaux s'élève à 59 954,16 € HT.

Grâce à cette réhabilitation, les consommations de fluides seront en diminution et les usagers seront moins tentés d'utiliser les vestiaires du gymnase.

M. BOUMARAF précise que les consommations de fluides sont réglées par le Conseil Régional.

Par courrier en date du 23 novembre 2012, la commune a demandé au Conseil Régional la possibilité d'obtenir le transfert de la promesse de subvention allouée pour la réalisation du projet initial, sur le nouveau projet de réhabilitation.

Par courrier en date du 8 juillet 2013, le Conseil Régional nous a informés de l'annulation de la subvention d'un montant de 29 100 € attribuée lors de la commission permanente du 8 juin 2012 pour la création de blocs sanitaires.

Les travaux de rénovation des vestiaires du stade Maurice Pintas pouvant prétendre, au titre de l'année 2014, d'une subvention du Conseil Régional,

Sur proposition de M. BOUMARAF, Adjoint aux Sports,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 17 986,25 € (30 % du montant HT des travaux) auprès du Conseil Régional, au titre de l'année 2014.

M. BOUMARAF souligne que le Conseil Régional a fait une faveur car il ne finance plus ce type de projet. Il se concentre sur des projets régionaux, des centres d'activités sportives régionales.

23. REAMENAGEMENT DE LA RUE PIERRE MOREAU : **ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES** **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**

Depuis 2009 la rue Pierre Moreau est en pleine mutation. De nombreux magasins se sont transformés en habitations et on constate une désertification commerciale et résidentielle. Pourtant la rue Pierre Moreau possède de nombreux atouts : sa proximité avec les commerces et l'administration, sa situation géographique (elle est située en plein cœur du centre-ville) et son calme. La ville de Château-Renault souhaitant la revaloriser a fait appel à un cabinet d'architectes pour mener une enquête sur les possibles réaménagements. Celle-ci avait constaté l'urgence de la situation. Les logements sont précaires voire insalubres, les rénovations qui ont été apportées sont de piètre qualité. Parmi les conclusions de l'étude, trois facteurs pourraient expliquer cette situation : une faible accessibilité de la rue (celle-ci est piétonne et composée de marches), l'état des bâtiments et l'absence d'espaces verts.

L'objectif de l'opération est :

- de renforcer un espace de centralité en cœur de ville,
- de rendre la rue Pierre Moreau plus ouverte aux habitants par la création d'espaces publics, de liaisons douces piétonnes et de logements sociaux de qualité,
- de valoriser les espaces patrimoniaux de la ville (l'église paroissiale Saint-André XVI^{ème} siècle qui est inscrite sur la liste des monuments historiques depuis 1949).

Pour la réalisation de cette opération, la commune a fait l'acquisition de deux maisons sises au 24 et 28 de cette rue, pour un montant total de 103 000 €.

La maison sise au 26 rue Pierre Moreau est en cours d'acquisition. Le Conseil Municipal dans sa séance du 6 juin 2013 avait autorisé l'achat de ce bien, moyennant un prix de 65 000 €.

M. MOTTEAU explique qu'il s'agit d'une phase supplémentaire dans le plan qui avait été envisagé il y a 3 ou 4 ans. L'objectif est de redonné un autre aspect à cette rue et essayé de l'ouvrir un peu plus sur la ville.

M. COSNIER ajoute qu'on attend toujours les diagnostics énergétiques, amiante... de cette maison nécessaire à une vente.

M. MOTTEAU rappelle qu'au budget 2014 une enveloppe budgétaire a été inscrite pour permettre la réalisation d'une étude de ce quartier.

M. COSNIER précise qu'une pré-étude avait été réalisée dans le cadre l'OPAH-RU.

M. MOTTEAU explique qu'il faut aller un peu plus dans le détail, à savoir ce qu'il est possible de démonter, de démolir, de réaménager. Il s'agit d'une opération délicate.
Il informe que dans cette rue des bacs à fleurs ont été installés de façon alternée. Pour finaliser l'aménagement, une résine couleur ton pierre sera réalisée de chaque côté de la rue (sur une largeur d'environ 1,20 mètres) de façon à simuler des trottoirs et donner un peu de luminosité à l'ensemble de la rue.

M. COSNIER ajoute que quelques places de stationnement seront également prévues dans cette rue.

M. BONNAMY émet des réserves quant à l'écoulement des eaux.

Le projet pouvant prétendre à une subvention du Conseil Régional dans le cadre du Contrat Régional du Pays Loire Touraine (Contrat Régional 2012-2017 signé le 18 juillet 2013),

Sur proposition de M. MOTTEAU, Adjoint aux Services Techniques,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional, au titre de l'année 2014, d'un montant de 41 200,00 €.

24. CREATION D'UN CHEMINEMENT CYCLABLE ET D'UN CHEMINEMENT PIETON : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

La commune envisage la création d'un cheminement cyclable et d'un cheminement piéton partant du quartier de Bel-Air jusqu'au quartier de la gare en passant par le rond-point des RD 766 et 910.

Les travaux sont estimés à 96 167 € HT.

Le projet peut prétendre à une subvention du Conseil Régional dans le cadre des circulations douces.

Sur proposition de M. MOTTEAU, Adjoint aux Services Techniques,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 28 000 € auprès du Conseil Régional, au titre de l'année 2014.

25. RENOVATION DES MURS D'ENCEINTE DES JARDINS DU CHATEAU : **DEMANDE DE SUBVENTION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Les murs d'enceinte des jardins dans le parc du château sont en très mauvais état. Ils sont fortement dégradés laissant apparaître des trous importants et sont devenus dangereux (éventuelles chutes de pierres).

La commune va faire procéder prochainement à la réparation de ces murs (colmatage des brèches, chapeaux et enduits) par l'association CRI, dans le cadre d'un chantier d'insertion.

Le projet peut prétendre à une subvention de la Fondation du Patrimoine à hauteur de 60 à 65 % du montant des travaux (18 016 € HT) auquel seront ajoutés les frais d'encadrement technique (2 500 € HT), soit un montant total de 20 516 € HT.

Sur proposition de M. MOTTEAU, Adjoint aux Services Techniques,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention (entre 60 et 65 %) auprès de la Fondation du Patrimoine, au titre de l'année 2014.

SILO rue du Pr Guillaume Louis

M. BONNAMY revient sur le dossier de la vente du silo.

Lors de la séance du 31 janvier 2014 il avait été dit qu'une seule personne (M. BERGER) s'était porté acquéreur alors qu'une autre personne était également intéressée.

M. COSNIER souligne qu'il n'a pas eu d'autre demande d'acquisition du silo. Il précise que le seul courrier qu'il ait reçu de l'autre personne ressemble à un courrier d'avocat.

M. COSNIER retrace l'historique :

M. BERGER a installé son garage dans une partie du magasin. Son entreprise fonctionne bien et s'est développée. Il a souhaité acheter la partie du silo.

Un agriculteur, ayant le privilège de préempter, a préempté pour garder un silo afin d'y stocker du grain.

Le passage de tracteurs et remorques en entrée de ville n'est pas une des meilleures choses que l'on puisse avoir pour développer ce secteur de la ville.

La commune a préempté sur le préempteur (M. BELLOY) et a acquis le silo pour 40 000 €.

Elle a inscrit le projet dans une Opération d'Aménagement Programmée (OAP) du PLU pour l'intégrer dans cette zone puisque d'un côté il y a des maisons à vendre appartenant à la SNCF et de l'autre côté des voies de chemins de fer.

La commune a motivé un arrêté de préemption avec l'aménagement de ce secteur.

M. BERGER veut augmenter la taille de son entreprise. Il souhaite acquérir une partie du silo pour pouvoir y installer une cabine de carrosserie et une cabine de peinture.

La commune a la possibilité :

- de demander l'avis du premier préempteur,
- ou de demander à M. BERGER que son projet soit en adéquation avec le projet d'aménagement de la commune.

Dans son projet, M. BERGER a intégré les deux choses suivantes :

- abattre les cellules en ferraille afin d'occuper la première partie,
- déstructurer l'autre partie dans les 3 ans à venir, conformément à la clause de résolution de la vente.

M. COSNIER souligne que le choix a été fait dans le meilleur intérêt pour la ville et précise que le silo a été vendu 40 000 € à M. BERGER, au même prix que l'acquisition.

Remise de diplômes

M. COSNIER remet un diplôme municipal à chaque conseiller. Il les remercie du travail effectué durant ces 6 années.

x x x x x x

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 05.

x x x x x x